

Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 28 septembre 2006

- | | |
|---|------------------------------------|
| ▪ Séance du..... 28 septembre 2006 | Nombre de membres en exercice : 13 |
| ▪ Date de la convocation11 septembre 2006 | Nombre de votants : 12 |
| ▪ Date d'affichage03 octobre 2006 | Nombre de procurations : |

L'an deux mille six, le vingt huit septembre à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le onze septembre 2006, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, BEAUMONT Philippe, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, DELGUTTE Stéphanie, GUIOCHON Rémy, TROUVÉ Yannick, SABOURIN Hervé, BOUCHENY Patrick, BASTIEN Claire, TESSIER Raymond,

Absents excusés : Fort Alain,

Secrétaire de séance : BAVEREL Christine, secrétaire de mairie

1. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2006

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal n'appelle aucune remarque de la part des participants, il est adopté à l'unanimité.

2. PROJET EDUCATIF LOCAL DE LA COMMUNE DE FORS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête effectuée en 2005 auprès des adolescents (13-18 ans), a révélé que les solutions d'animation de loisirs accessibles sur le territoire de la commune ne répondaient pas à leurs attentes et qu'il existait cependant une forte demande de leur part pour d'autres activités. A la suite de ce diagnostic, une vingtaine de jeunes ont créé une association Loi 1901, la JAF (Jeunesse active Forsitaine) dans le but de mettre en place des projets d'activités. Un **projet éducatif local** (PEL) a donc été entrepris afin de pouvoir répondre de façon satisfaisante à la demande et structurer le politique d'animation communale en direction de tous les adolescents.

Un comité de pilotage constitué de représentants d'associations, d'élus municipaux et de parents a été créé. Il est chargé de mettre en place et de mener le projet en collaboration avec la DDJS et les institutions concernées. David Guilberteau, adjoint d'animation, est nommé coordinateur avec comme référent de la municipalité Stéphanie Delgutte.

Le projet de PEL rédigé par le comité de pilotage est présenté au conseil municipal par David Guilberteau et Stéphanie Delgutte. Un exemplaire en est remis à tous les participants.

LE PROJET EDUCATIF LOCAL (synthèse)

1. Objectifs éducatifs

- **FINALITÉ :** Accompagner l'épanouissement de la personnalité des jeunes en favorisant le lien social.
- **OBJECTIF PRINCIPAL :** créer une dynamique de projets avec les adolescents de Fors, les impliquer directement dans l'élaboration de ces projets et créer un lien entre les générations.
Donner à ces adolescents les repères nécessaires à une intégration citoyenne dans la société des adultes.

2. Objectifs opérationnels

1. **Améliorer et développer les lieux de rencontre :** une des principales demandes des jeunes est de disposer d'un endroit où ils puissent se retrouver sans la présence d'un adulte.
2. **Sensibiliser les adolescents à la pratique d'une activité physique et sportive :** les activités proposées dans le cadre du CEL devront permettre à tous les adolescents qui le souhaitent une pratique régulière des activités physiques et sportives (et donner accès, par des déplacements occasionnels ou réguliers, à des activités ne se pratiquant pas sur le territoire de la commune).

3. **Développer la créativité des adolescents** : en utilisant des supports variés (multimédia, cinéma, arts plastiques et graphiques...), donner aux adolescents les moyens d'exprimer leur créativité afin qu'ils puissent développer de nouvelles perspectives de projets.
4. **Participer à la prévention des comportements à risques et de la délinquance** : mise en place d'une information sur les comportements addictifs, les produits illicites, les maladies sexuellement transmissibles ou tout autre comportement jugé « à risques ».

Prévenir les actes d'incivilité et délictueux liés à l'ennui, le manque d'écoute ou le manque d'implication des adultes, par la mise en place – avec les adolescents -d'activités et d'actions appropriées.
5. **Favoriser le partenariat et le développement du territoire** : les actions entreprises par le PEL utiliseront au maximum les ressources du territoire (financières, matérielles, humaines, géographiques...) car le but est de consolider l'acquis et combler les vides. Une concertation entre tous les acteurs devra être mise en place, afin que ceux-ci n'oublient pas le public cible : les adolescents. Ce qui implique de **faire du public adolescent Forsitain, sans distinction, le partenaire principal du PEL.**
6. **Créer le dialogue entre les différents acteurs locaux et les différentes générations** : contribuer à ce que les générations entrent en contact et engagent le dialogue afin de clarifier les attentes et les demandes de chacun ; et qu'ainsi s'installe une relation de confiance permettant aux deux parties de découvrir des solutions qui résolvent ou préviennent conflits et incompréhensions. Sachant qu'il convient de laisser aux adolescents un minimum d'autonomie pour que cette confiance s'installe.
8. **Sensibiliser à la citoyenneté, favoriser l'expression des attentes et des idées des adolescents** : Afin de communiquer aux jeunes le respect d'autrui et des lieux où ils vivent, les actions du PEL les amèneront :
 - à s'exprimer régulièrement devant les associations locales et la municipalité
 - à participer à l'aménagement de leur commune
 - à être informés des moyens dont ils disposent pour se faire entendre des adultes et mener leurs propres projets.
8. **Sensibiliser à la protection de l'environnement et au développement durable** : les jeunes Forsitains vivent dans un environnement naturel et rural qui fait l'identité de leur commune. Les actions du PEL devront les sensibiliser aux conséquences directes des actions humaines sur cet environnement ; ce qui permettra de leur donner des outils nécessaires pour respecter celui-ci et par là même leur propre lieu de vie.

3. Actions à mettre en œuvre afin de remplir ces objectifs

1. A COURT TERME (2006 – 2008)

- mettre en place une structure socioculturelle pour l'accueil de jeunes, un atelier informatique et ludique et un partenariat avec la bibliothèque
- aménager un nouvel abribus
- mettre en place des sorties permettant de profiter des infrastructures existantes des zones urbaines proches
- organiser un mini séjour pour août prochain, en collaboration avec les jeunes
- intégrer les jeunes au sein du comité de pilotage PEL
- recenser les activités possibles et attendues par les utilisateurs de la structure d'accueil des jeunes

***A noter** : ces actions font l'objet de « fiches action », incluses dans le document remis à chaque participant et annexées au présent compte rendu (sauf organisation du mini séjour)*

2. A MOYEN TERME (2008/2008)

- Développer les activités socioculturelles et sportives à travers l'accueil des jeunes, en fonction du recensement des attentes prévues ci-dessus
- étendre l'ouverture de la structure d'accueil pendant les vacances scolaires
- améliorer le plateau d'évolution sportif

3. A LONG TERME (2008 et au-delà)

- évaluer l'impact éducatif de l'accueil des jeunes
- créer un centre socioculturel, en fonction des résultats obtenus en terme de réussite des objectifs et de fréquentation, et en tenant compte de l'analyse du Plan de référence.

4. L'évaluation du projet

Le comité de pilotage et les différents partenaires se réuniront régulièrement afin de recadrer les actions au fur et à mesure de leur réalisation. Ce même comité et les divers intervenants utiliseront les outils mis à leur disposition par la DDJS afin d'évaluer, chaque année, leur projet de façon quantitative et qualitative.

Plusieurs critères seront pris en compte, comme : l'impact du projet en terme de fréquentation, de création d'activités et d'implication des différents acteurs ; la pertinence et la cohérence des actions entreprises ;

5. Budget global (budget détaillé annexé au présent compte rendu)

Le budget global présente le coût total des actions prévues au point 3.1 (actions à mettre en œuvre à court terme et faisant l'objet des fiches actions annexées).

DEPENSES		RECETTES	
Masse salariale	8 900 €	Directeur déjà financé par la commune	3 200 €
		Animateur bénévole	3 200 €
		Commune de Fors	1 500 €
Accueil des jeunes	2 650 €	Commune de Fors	600 €
		JAF	50 €
		DDJS	2 000 €
Atelier informatique	3 550 €	Commune de Fors	1 500 €
		DDJS	2 050 €
Sorties organisées	1 900 €	Commune de Fors	800 €
		DDJS	800 €
		Participation des jeunes	300 €
Abribus vivant	1 398 €	Commune de Fors	830 €
		DDJS	405 €
		Association Terre de Solidarité	162 €
TOTAL	18 398 €	TOTAL	18 398 €

A NOTER : le total à financer par la commune de Fors s'élève en fait à **5 430 €** puisque le salaire du directeur, déjà versé par la commune, figure au budget à titre indicatif.

→ Les remarques formulées par les participants sur Le projet éducatif local

1. LE FOYER D'ACCUEIL

Il est proposé dans la fiche action que – à court terme – ce foyer prenne place dans la salle associative l'Espérance. Or, celle-ci sera utilisée pendant l'hiver pour les enfants de la garderie municipale. Il est donc impossible que le matériel des jeunes soit installé à demeure dans cette salle et, par conséquent, qu'ils l'utilisent comme lieu d'accueil.

Diverses solutions sont envisagées ; sachant qu'il est primordial que le lieu choisi réponde à deux critères essentiels :

- un lieu central, préservant malgré tout une certaine autonomie des utilisateurs
- un lieu répondant aux normes de sécurité en vigueur (passage obligatoire de la commission de sécurité)

De ce fait, il semble préférable à l'assemblée de réfléchir tout de suite sur une solution durable, sachant que l'aménagement d'un lieu dans un bâtiment communal ne pourrait se faire avant 5 ans environ (réflexion engagée par le Plan de référence). La meilleure solution reste donc l'achat d'un bâtiment préfabriqué (neuf ou d'occasion) type Algéco, dont l'emplacement reste à déterminer (comité de pilotage et JAF).

Il est par ailleurs précisé :

- d'une part que l'ouverture de ce lieu pourra se faire sans l'encadrement d'un adulte
- d'autre part que ce lieu sera **ouvert à tous les jeunes**, même ceux n'adhérant pas à la JAF.

2. L'ATELIER INFORMATIQUE

Bien que le local soit communal, le matériel dont dispose l'atelier appartient à la Communauté de communes. Il est donc nécessaire de formuler – formellement et par écrit - une demande d'utilisation du matériel auprès de la CCPC.

3. LES SORTIES ORGANISEES

La majorité des conseillers n'est pas pour la gratuité totale des sorties, tant pour le transport que pour l'activité. En effet, il ne faudrait pas laisser penser aux jeunes que la communauté est « la poule aux œufs d'or ». Les participants désirent donc qu'une participation – même symbolique – soit demandée à chaque participant (ex : 2 €).

4. L'ABRIBUS VIVANT

Bien que l'idée de la construction d'un abri « vivant » tel que décrit dans le projet semble intéressante, il est rappelé que l'emplacement choisi (le champ de foire) est inclus dans le périmètre des Bâtiments de France et que ce projet est donc irréalisable à cet endroit.

Sachant qu'il est effectivement nécessaire qu'un abribus plus grand et accueillant soit installé pour les jeunes collégiens, le conseil municipal décide d'engager une réflexion sur cet achat.

* * * * *

Le conseil municipal,

Vu le Projet éducatif local présenté au conseil municipal et les remarques formulées en séance,

Vu le budget global accompagnant ce projet,

Vu les fiches-action découlant du projet,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Projet éducatif local et son dépôt auprès de la DDJS afin d'obtenir des subventions liées à chaque action présentée.

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE FORS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors du conseil municipal du 20 juin dernier, il avait été décidé que la municipalité prendrait en charge l'achat des jeux et des flambeaux pour les festivités du 14 juillet 2006. L'entreprise Fillon chez qui le matériel a été commandé a établi la facture directement au nom du Comité des Fêtes qui l'a réglée. En conséquence, il conviendrait de voter une subvention exceptionnelle du montant de la facture afin de rembourser le Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 244,55 €** au Comité des Fêtes de Fors en paiement de la facture Fillon correspondant à l'achat des jeux et des flambeaux pour les festivités du 14 juillet 2006.

Lesconseillers,

lemaire,